

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 9 septembre 2025** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 12 août 2025
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Services juridiques pour l'année 2026
 - 4.4 Promesse bilatérale d'échange de terrain - Addenda
 - 4.5 Offre de services professionnels de Techni-Consultant
 - 4.6 Renouvellement du contrat avec la SPAD
 - 4.7 Dénégement de l'Impasse du Haut-de-la-Rivière Nord - Renouvellement de l'entente avec la ville de Saint-Pie
 - 4.8 Réfection de pavage - Contrat
 - 4.9 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande d'aide financière
 - 4.10 Dépôt de demandes d'aides financières avec le Fonds de développement rural
5. **LÉGISLATION :**
6. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 6.1 PIIA-03 – Rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 1307, rue Principale
 - 6.2 Rapport du service de l'urbanisme

7. **SERVICE DES EAUX USÉES :**

7.1 Rapport du service des eaux usées
8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**

8.1 Rapport d'exploitation du service de l'aqueduc
8.2 Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
9. **FINANCES**

9.1 Dépôt du rôle triennal 3e année
10. **CORRESPONDANCE :**
11. **DIVERS :**
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-115

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-116

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-117

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 9 septembre 2025 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires de la semaine du 3 au 16 août 2025 :	48 771,77 \$
• Salaires de la semaine du 17 au 30 août 2025 :	20 980,67 \$
Total :	69 752,44 \$

Déboursés déjà payés :

• Chèques n° 2093 à 2104 :	29 734,20 \$
• Paiements Accès D 502828 à 502849 :	93 543,59 \$
• Paiements directs 754241 à 754295 :	242 888,11 \$
Total :	366 165,90 \$

Total cumulatif : 435 918,34 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-118

4.3. SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité de Saint-Dominique une offre de services professionnels pour l'année 2026;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité de Saint-Dominique

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-119

4.4. PROMESSE BILATÉRALE D'ÉCHANGE DE TERRAIN - ADDENDA

CONSIDÉRANT la promesse bilatérale d'échange de terrain dûment signée par les deux parties, soit la Municipalité de Saint-Dominique et la Fabrique de Saint-Dominique, en mai dernier;

CONSIDÉRANT l'article 4 de ladite entente intitulé *Engagements de la Municipalité* à l'effet de procéder à un changement de zonage selon l'acceptabilité du projet soumis et que la municipalité ne peut se porter garante de l'acceptabilité dans le cas où une demande d'approbation référendaire serait déposée à l'encontre d'un éventuel projet;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique souhaite avoir l'assurance que la construction d'unifamiliale résidentielle soit minimalement autorisée dans la future zone à créer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE DÉBUTER les travaux pour modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la construction de bâtiment résidentiel.

DE PROCÉDER à l'adoption de l'addenda 1 qui spécifie que : *Advenant la situation où il s'avérerait impossible de modifier le zonage pour autoriser l'usage résidentiel unifamilial à l'endroit décrit comme le futur lot 4 sur le plan A de la présente entente, chacune des parties conserverait les espaces leur appartenant à l'origine. Dans ce cas, la promesse d'échange deviendrait caduque.*

DE PROLONGER la date indiquée au point 5 de ladite entente jusqu'au 31 juillet 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-120

4.5. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE TECHNI-CONSULTANT

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels présentées par *Techni-Consultant inc.* pour de l'accompagnement dans le cadre des engagements de la municipalité relatifs à la mise aux normes de certaines infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Techni-Consultant inc.*, le tout tel que les offres de services portant les numéros 00886, 00896 et 00907, le tout en fonction des besoins et de l'avancement des projets.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles aux postes budgétaires 02-320-00-411 et 22-40-000-743.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-121

4.6. RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA SPAD

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service relativement à l'application de la réglementation municipale concernant les animaux vient à échéance au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la SPAD est un organisme sans but lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et de protection des animaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé à cet effet pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER les conditions citées à cette entente et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, les documents s'y référant.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au poste budgétaire 02-293-00-451 pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-122

4.7. DÉNEIGEMENT DE L'IMPASSE DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-PIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pie nous offre de renouveler l'entente pour l'entretien d'hiver de l'Impasse du Haut-de-la-Rivière Nord, aux montants suivants :

- Saison 2025-2026 : 2 415 \$
- Saison 2026-2027 : 2 536 \$
- Saison 2027-2028 : 2 663 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition de la Ville de Saint-Pie.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires des exercices financiers 2026 à 2028 au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-123

4.8. RÉFECTION DE PAVAGE - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à une réfection de pavage ainsi qu'à la réparation de deux regards d'égout;

CONSIDÉRANT la soumission de *Pavages P. Brodeur* à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront financées à même le fonds des redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-124

4.9. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), volet 2, qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l’élaboration ou la mise en œuvre d’une politique familiale municipale (PFM) en vue d’assurer aux familles l’accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d’aide financière admissible pour l’élaboration d’une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d’action issu d’une PFM.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Myriam Ménard, coordonnatrice à la vie culturelle, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la demande d’aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d’aide financière dans le cadre du Programme;

DE CONFIRMER que madame Lydia Richer est l’élue responsable des questions familiales.

QUE la présente résolution remplace la résolution 2025-112 adoptée en août dernier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-125

4.10. DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AVEC LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains supporte les localités de son territoire dans la réalisation de projets porteurs améliorant les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains applique sa politique du Fonds de développement rural, entre autres en prévoyant annuellement un montant affecté au Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire plusieurs demandes au Fonds de développement rural pour l’automne 2025 dans le but d’enrichir le cadre de vie par le soutien aux projets récréotouristiques, culturels et récréatifs;

CONSIDÉRANT les projets d’amélioration du terrain de baseball, les rénovations des salles de bain du pavillon ainsi que la création d’un terrain de pétanque;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt des trois (3) demandes d'aides financières dans le cadre de l'appel de projets - Automne 2025, fait par le Fonds de développement rural;

D'AUTORISER madame Valérie Lauzon à signer tout document relatif aux 3 projets déposés, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

5. **LÉGISLATION**

6. **SERVICE DE L'URBANISME**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-126

6.1. **PIIA-03 – RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL
SITUÉ AU 1307, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de rénovation du bâtiment principal a été soumise au service de l'urbanisme pour le 1307, rue Principale (lot 2 211 339);

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe dans la zone M-4, laquelle est assujettie au P.I.I.A. no 2024-409;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent le remplacement du revêtement extérieur pour un déclin de *Canoxel* profilé de 0,15 m. (6'');

CONSIDÉRANT QUE la demande de P.I.I.A. a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux proposés respectent les objectifs et les critères du règlement sur les P.I.I.A. 2024-409;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER le P.I.I.A. associé à la demande de rénovation du bâtiment principal résidentiel au 1307, rue Principale, pour un revêtement extérieur *Canoxel Ridgewood D-5 acadia*.

ADOPTÉE

6.2. **RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME**

Le rapport du mois d'août 2025 est déposé au Conseil.

7. **SERVICE DES EAUX USÉES**

7.1. **RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport de service du mois d'août 2025 est déposé au Conseil.

8. **SERVICE DE L'AQUEDUC**

8.1. **RAPPORT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC**

Le rapport du service du mois d'août 2025 est déposé au Conseil.

8.2. **BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU
POTABLE**

Le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable est déposé au Conseil.

9. FINANCES

9.1. DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 3E ANNÉE

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026 a été déposé le 3 septembre dernier à son bureau.

Valeurs imposables au sommaire 2025 :	680 854 800 \$
Valeurs imposables au sommaire 2026 :	688 657 600 \$

10. CORRESPONDANCE

11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-127

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de la présente séance étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 18.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière